

Résolution de l'Assemblée Générale des Landes des syndicats du second degré des lycées, collèges, LP, SEP, SEGPA & EREA du vendredi 4 octobre 2024

L'Assemblée Générale constate le chaos de cette rentrée 2024, engendré par le cumul des contre-réformes hostiles à l'École publique et laïque : le manque de personnels dans tous les secteurs, les effectifs très élevés dans les classes, les réformes qui se mettent en place à marche forcée génèrent de l'épuisement, de l'exaspération et de la colère chez tous, en collèges, EREA (LEA), lycées généraux et techniques et lycées professionnels.

Plus que jamais, nos organisations syndicales restent combatives et déterminées à défendre les droits et conditions de travail des collègues en portant haut et fort leurs revendications.

L'AG réaffirme, depuis la « Charte d'Amiens », que la grève est l'outil nécessaire et incontournable de la classe ouvrière organisée, dans l'indépendance, afin d'obtenir satisfaction.

L'AG fait le constat de l'actuelle inefficacité des journées d'action perlées, y compris à répétition, comme lors de la bataille de la réforme des retraites ou du « choc des savoirs ».

L'Assemblée Générale souhaite donc que l'appel à la grève se fasse jusqu'à satisfaction des revendications suivantes :

- Abrogation de la réforme des retraites Macron-Borne !
- Augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice et ouverture des négociations annuelles obligatoires.
- Création des postes nécessaires dans les établissements et les services !
- Abandon de l'inclusion systématique et forcée, des PAS (Pôle d'Appui à la Scolarité), des DAR (Dispositif d'Auto-Régulation) et création d'un statut de fonctionnaire avec un vrai salaire pour les AESH et les AED !
- Abandon définitif du projet Guerini de destruction du Statut !
- Retrait de toutes les mesures qui détruisent l'École publique et laïque !

L'Assemblée Générale accompagne la décision du **CCN (Comité Confédéral National)** des 24 et 25 septembre derniers qui engage une campagne de communication (assemblées de syndiqués, réunions publiques et meetings locaux, distributions de tracts, collages, etc.) pour préparer la mobilisation.

Elle mandate aussi ses instances nationales pour qu'elles continuent de proposer aux autres organisations syndicales de mettre fin aux appels à la grève « saute-moutons » et de s'organiser afin de mettre en place une grève à partir d'une date donnée (hors de l'éclatement des zones de congés) et jusqu'à satisfaction des revendications communes.

Adoptée à l'unanimité des 35 présents.